

enfin, ou par la force des choses ou par une démocratie compréhensive avec notre groupe, un gouvernement aura admis nos vues en acceptant un de nos principes les plus chers, soit la possibilité de voter contre un bill important du gouvernement, sans nécessairement déclencher des élections.

Tout cela devra nécessairement conduire à une réforme parlementaire qui établira une période fixe pour un gouvernement, comme c'est le cas pour les municipalités et les commissions scolaires ou, encore, pour ceux qui ont la phobie des grandeurs, disons, aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, comme on peut le constater, en limitant un Parlement à un nombre déterminé d'années, il serait impossible, comme l'avançaient certains orateurs du parti conservateur, qu'un gouvernement puisse se tenir au pouvoir durant des années et des années. C'est encore un de leurs trucs pour tenter de faire croire à la population qu'il est impossible de déterminer une limite. Grâce à cette méthode, chaque député serait absolument libre de voter comme il l'entend. Nous, créditistes, avons la conviction profonde que nous sommes ici, non pas pour voter pour ou contre un homme, pour ou contre un ministre, pour ou contre un gouvernement, mais pour ou contre une loi, selon qu'elle est à l'avantage ou au désavantage de la population que nous représentons.

Voilà notre unique raison d'être ici. À ce moment-là, les divers partis ne deviennent plus que des coopérateurs pour ceux qui acceptent et des instruments pour les réticents. On verra ainsi que nous avons dépassé de bien des coudées le niveau de la politique partisane ancienne, dont le mythe persiste toujours encore chez plusieurs.

Ce faisant, ceux qui enlèveront leurs ceillères pour lire la résolution y découvriront que tous les mots auront de l'importance. Je cite donc le texte de la résolution:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill n° C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

En résumé, la résolution, comme elle est rédigée, demande que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement. Le mot confiance n'apparaît même pas dans cette motion.

• (3.30 p.m.)

Aussi, on se demande pourquoi l'opposition de Sa Majesté ne cesse de nous casser les oreilles avec cette histoire de confiance et de défiance, etc. La résolution, comme elle est présentée à la Chambre, n'en est même pas une de confiance. Elle déclare simplement que le Parlement ne considère pas le vote du 19 février comme un vote de défiance.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je puis assurer la Chambre en toute franchise que lorsque j'ai voté lundi soir, je n'avais qu'une seule chose à l'esprit: rejeter le bill visant une augmentation de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des contribuables, et rien de plus. C'est tout ce que je désirais. J'ai voté pour défaire la mesure, et j'en suis très heureux.

Ce bill était très important, et nous voulions le rejeter. Au fait, c'est tellement vrai que même si le ministre s'était levé à cet instant précis—je ne me souviens pas quel député de l'opposition a supposé cela tout à l'heure—et, dans l'espoir de nous intimider, nous avait dit: Je fais de ce vote un vote de confiance, eh bien! monsieur l'Orateur, à cause de nos principes et de nos convictions, nous aurions quand même voté contre ce projet de loi. J'irais même plus loin. Si le gouvernement n'avait pas présenté la résolution dans sa forme actuelle, c'est-à-dire que s'il nous avait demandé de lui accorder notre confiance sans retirer le bill qui a été rejeté lundi dernier, nous aurions voté contre le gouvernement.

D'ailleurs, c'est précisément dans ce sens-là que notre chef a répondu aux journalistes qui lui demandaient comment il voterait sur une motion de confiance. La question en jeu, à ce moment-là, n'était pas une question de confiance. Il a répondu: Contre le gouvernement. C'est justement le sens que j'ai donné antérieurement. Il avait raison, puisque, à cette date, nous ne pouvions pas prévoir encore ce que le gouvernement allait accepter de nos exigences. C'est précisément à ce stade-là que les journalistes en ont perdu leur latin, ne se doutant même pas qu'il doit exister une certaine diplomatie entre les partis. Certains l'ont fait par ignorance, ce qui me rappelle une anecdote.

Deux jeunes garçons avaient été envoyés sur la ligne de feu sans même avoir reçu les instructions élémentaires. Tout ce qu'ils avaient à l'esprit, c'était d'abattre l'ennemi. Ils n'entendaient plus que la voix de leur général, qui criait: Tirez, tuez! Quelle ne fut pas leur surprise, lors d'un cessez-le-feu, de voir ce même général traverser les lignes pour parlementer avec les autorités ennemies. Ils se disaient, dans leur ignorance, qu'il était fou, qu'il se contredisait, qu'il était ridicule, qu'il avait viré son capot de bord et fait la pirouette. Ne voit-on pas là le portrait de certains journalistes!

D'autres agissent par intérêt personnel ou partisan. Ils sont bien conscients de l'erreur qu'ils lancent dans le grand public, et cela est beaucoup plus grave.

Je lisais les grands titres des journaux: «Caouette appuie le gouvernement; Caouette sauve le gouvernement». Croit-on vraiment que si ces gens-là avaient été honnêtes, ils